

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ECOLE

ECOLE: **ECOLE ELEMENTAIRE DU MOULIN NEUF**
880 ROUTE D'ANTIBES
06410 BIOT

DATE: **07/11/16**

PARTICIPANTS:

- **Membres titulaires (Représentants des Parents, Enseignants, Représentants de la collectivité, DDEN)**
 - o Représentants des parents: Mme Castellino (CP), Mme Badaud (CP/CE1), Mme Dupiol et Mme Palazzoni (CE1), Mr Lebessou (CE1/2) Mme Arnaldi et Mme Deville (CE2), Mme Arnaldi (CM1), Mme Deronne (CM1/2), Mme Soli (CM2), Mme Dupiol (trésorière de l'APE), Mme Frugier (présidente de l'APE).
 - o Enseignants: Mme Ménard (CP), Me Marengo (CP/CE1), Mme Salicis (CE1), Mme Retaggi (CE1/2), Mme Dalban (TRS en CE2), Mme Fromageau (CM1), M. Chaput (CM1/2), M. Bridoux (CM2 et directeur), Mme Roche (Enseignante spécialisée),
 - o Mme Arnaud (CE2) en arrêt maladie est excusée.
 - o Mairie de Biot: Mme Brosset (conseillère municipale élue à l'éducation), Mr Pizepan (directeur des services techniques), M. Lhôpital (réfèrent du périscolaire Moulin neuf)

ORDRE DU JOUR:

- Résultats des élections des représentants de l'APE et présentation des membres du conseil,
- Bilan de la rentrée et perspectives de l'année en cours,
- Présentation du nouveau projet d'école
- Compte-rendu du projet de sécurisation de l'école et mise en place du semi-self
- Questions diverses.

POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION:

- projet d'école
- sécurisation des locaux

RELEVÉ DES CONCLUSIONS DU CONSEIL: *(joindre la délibération éventuelle s'il y a lieu)*

– **Election des représentants des parents d'élèves pour l'année 2016-17.**

Une seule liste de candidature s'est présentée et a donc été élue le 07 octobre dernier.

Taux de participation de 66 %, suffrages transmis uniquement par correspondance malgré la possibilité laissée à tous de venir voter à l'école le vendredi après-midi.

Présentation du bureau par un représentant de l'A.P.E, quasi identique à l'année passée avec l'implication des mêmes personnes. On regrette l'obligation de faire représenter certaines classes de l'école par des parents autres que ceux de la classe.

Les représentants des parents sont, cette année:

- Mme Castellino et Mme Villerme pour le CP de Mme Ménard,
- Mme Badaud et Mme Georges pour le CP/CE1 de Mme Marengo
- Mme Palazzoni et Mme Dupiol pour le CE1 de Mme Salicis,
- Mme Bellanger et Mr Lebessou pour le CE1/CE2 de Mme Retaggi,
- Mme Deville et Mme Soli pour le CE2 de Mme Arnaud,
- Mme François et Mme Arnaldi pour le CM1 de Mme Colas,
- Mme Deronne et Mme Cheurlin pour le CM1/2 de Mr Chaput,
- Mme Deville et Mme Soli pour le CM2 de Mr Bridoux.

Mr Bridoux rappelle que si toute personne du bureau de l'APE, voire même tout autre parent d'élève est accepté et même bienvenu lors des conseils d'école, seuls les représentants des huit classes ont le droit de voter lorsque cela est nécessaire...

– **Présentation de l'organisation pédagogique 2016/17:**

L'augmentation prévue des effectifs a bien eu lieu: 217 élèves à ce jour fréquentent l'école. La structure est à saturation et plusieurs classes s'approchent ou sont déjà à 30 élèves. A cela, il faudra ajouter ponctuellement des arrivées d'enfants du voyage. (Plus d'une vingtaine ont été accueillis au courant de l'année passée).

Autant d'enfants à faire vivre dans des classes et des locaux pas vraiment prévus pour en accueillir autant. Une charte du bon comportement a été mise en place dès le début de l'année afin que les élèves se comportent de façon mesurée, responsable et respectueuse dans les locaux et sur tous les temps de présence à l'école. A charge de chaque adulte de la faire respecter au quotidien et le directeur demande une fois encore que chaque intervenant extérieur animant les TAP connaisse cette charte et surtout la fasse respecter par les élèves qu'il a en charge...

Sur le plan pédagogique:

De nouveaux programmes pour l'école élémentaire sont entrés en vigueur depuis le mois de septembre 2016. Vous pouvez les consulter en détail sur le site eduscol. La mise en place se fait de façon progressive et réfléchie en fonction des outils et des nouveaux supports à créer, à défaut de pouvoir les acquérir. La dotation mairie pour l'acquisition de nouveaux manuels sera donc bienvenue en 2017.

Le nouveau projet de l'école accompagne ces programmes. Il est basé sur les objectifs du plan académique du rectorat de Nice. Plusieurs axes définis à l'avance qu'il nous est demandé de suivre:

- favoriser le travail d'équipe en renforçant les liaisons maternelle/élémentaire et élémentaire/collège,
- assurer un accompagnement personnalisé des élèves dans l'école, (gérer les difficultés individuelles en lien avec les prises en charge extérieures, travailler la méthodologie en apprenant aux enfants comment apprendre, mémoriser, s'organiser dans son travail...)
- développer l'engagement et le comportement responsable des élèves (sensibilisation éco citoyenne aux différents problèmes de société),
- construire des parcours éducatifs sur le développement durable, la citoyenneté, les arts et la santé... Pour ce dernier parcours, les actions porteront en sciences sur l'activité physique et l'alimentation pour prévenir l'obésité... Ce qui va induire une participation implicite des familles qui ne doivent pas vivre l'action comme une intrusion dans les habitudes familiales...
- renforcer les partenariats avec les parents par la constitution d'une liste de parents ressources volontaires. Ceux-ci seraient invités à venir parler en classe d'un aspect de leur champ professionnel, ou de leur implication associative dans un domaine pouvant intéresser les enfants. Un document d'inscription pour recueillir le nom des parents volontaires circulera au cours de l'année pour constituer une première base de données.

Les différents projets des classes ont été présentés en début d'année aux parents d'élèves de chaque classe. On s'appuie sur les partenaires institutionnels habituels, la CASA pour les sciences, la gendarmerie nationale pour le permis internet en cycle 3, la médiathèque de Biot et les services municipaux pour le transport des classes, et d'autres intervenants extérieurs agréés en fonction des projets. Mme Brosset précise que la police municipale peut également encadrer des stages de prévention à la sécurité routière au stade de la Fontanette. Cela peut être un relais aux intervenants MAIF qui ont l'habitude d'intervenir pour les CM de l'école tous les deux ans.

La mairie de Biot continue de subventionner les activités sportives des classes organisées au sein d'un parcours sportif de l'élève du CP au CM2 validé par l'IEN d'Antibes. A savoir des stages de tennis en cycle 2 pour terminer le cycle d'apprentissage débuté en GS et l'amorçage du cycle de natation à Nautipolis, le golf pour les CE2, et CM1 et la voile pour les CM2.

Concernant l'évaluation des élèves, de nouveaux livrets d'évaluation vont être mis en place à compter de cette année. Nationaux et numériques, ils suivront les élèves du CP à la fin de troisième de collège. De fait, cette année, ils seront distribués deux fois dans l'année car le module numérique ne permettra pas leur édition d'ici fin novembre. Une information destinée aux parents sera remise aux parents avec le premier livret de ce nouveau genre.

Concernant les événements artistiques passés présentés aux parents tels que l'exposition d'Arts et la chorale au Jardin Mistral, le niveau d'alerte maximal en cours dans le 06 a fait renoncer dès le début

d'année à leur organisation. Cette année, la chorale sera remplacée par l'écriture de chansons, mises en musique et enregistrées sur cd, vendues symboliquement en fin d'année au profit d'une œuvre caritative. Et l'exposition des écoles du village qui devait être organisée à l'école cette année n'aura pas lieu puisqu'il nous est toujours interdit d'accueillir en masse les parents dans l'école...

Monsieur Bridoux interroge les parents d'élèves sur l'organisation future de la kermesse. Mme Frugier dresse un bilan plutôt positif de son organisation un samedi, les recettes ont été identiques à celles des années précédentes. Le seul point noir reste le manque de parents volontaires pour le rangement en fin de journée qui a été particulièrement fastidieux en juin dernier pour les quelques personnes qui sont restées jusqu'au bout...

Concernant la sécurité dans l'école:

Le plan de mise en sécurité de l'école, dit PPMS, a été actualisé et validé par deux exercices afin de déterminer la rigueur et l'utilité des fiches réflexes: un exercice de confinement/intrusion en écho à celui de juin dernier, et un autre d'évacuation type incendie pour tester les réflexes des élèves et confronter le nouveau personnel aux procédures en place. Une instruction en cas de séisme et un exercice d'évacuation incendie avec scénario sont également planifiés. Ce PPMS a été communiqué aux animateurs du périscolaire, à l'IEN et à la gendarmerie de Valbonne en cas d'intervention. (Un exemplaire est remis à Mme Brosset).

Au niveau du périscolaire, il y aura également des exercices à prévoir.

Monsieur Pizepan détaille les mesures que compte prendre la municipalité pour la sécurisation des locaux scolaires. Celles-ci s'appuient sur les recommandations de la préfecture, et les mesures édictées par l'Education nationale. Concernant le Moulin neuf, il est prévu une amélioration de l'éclairage extérieur pour améliorer la visibilité et le contrôle des personnes à proximité de l'établissement. Pour ralentir les intrusions, des clotûres plus hautes vont être érigées autour de l'école. Tous les accès extérieurs vont être numérisés par badge et visiophones. Une réflexion portera aussi sur un système d'alerte visuel...

Les travaux budgétisés démarreront lors des congés d'hiver 2017. Les coûts générés sont importants pour chaque école et étant prioritaires, ces travaux se substitueront à d'autres aménagements pourtant également nécessaires. Mr Bridoux tient à rappeler que la chaleur dans les locaux reste une problématique importante qui génère fatigue et gêne pour tous les usagers de l'école, et notamment les enfants plus sensibles aux hautes températures (plus de 30 degrés dans les classes à compter de mai quotidiennement...).

Les grilles extérieures sur le sol devant la grande entrée de la cour ont été remplacées. Une demande de changement du revêtement à cet endroit est acté et doit avoir lieu prochainement. La réparation, remplacement des volets roulants de deux classes fait l'objet d'un devis qui n'a pas été validé pour le moment.

Surtout, la réparation des fuites toit/plafond de la salle MAA2 est requise car ces fuites durent et sont la preuve à minima d'un manque d'étanchéité du toit, voire d'une nette dégradation de son état... Cette recherche des fuites doit également avoir lieu rapidement selon Mr Pizepan.

Monsieur Bridoux rappelle également les problèmes de réseau internet dans certaines classes et l'obsolescence du matériel qui perdure, sans projet de remplacement du matériel actuel quasi inutilisable. L'ordinateur portable servant au fonctionnement du TBI n'est toujours pas acté et l'armoire numérique

tombe en morceaux...

Mr Lhôpital fait le point sur l'installation du semi self qui devrait entrer en fonctionnement courant novembre. Il y aura un point froid d'un côté où les enfants se dirigeront d'abord avec leur plateau pour prendre entrée et dessert. Puis une fois installés, les enfants iront chercher le plat de résistance au point chaud. Le placement des enfants sera libre et l'arrivée au self se fera classe après classe. Comme le temps passé dans le réfectoire devrait être plus court et qu'il y aura donc plus d'enfants dans la cour en même temps, Mr Bridoux rappelle la nécessité de zones refuges (calmes) pour permettre aux enfants de «souffler» et de ne pas être sans cesse dans le bruit.

- Questions diverses:

- Problème de sécurité le matin à l'arrivée des enfants : alors que l'on demande aux parents de limiter leur temps de stationnement devant l'école, il n'y a personne pour faire traverser les enfants ni pour les encadrer en haut des marches jusqu'à l'entrée de la garderie. Le manque de visibilité n'encourage pas les parents au "dépose-minute" ce qui rendrait pourtant la circulation beaucoup plus fluide. Madame Brosset indique que c'est le rôle du «papy trafic» d'aider les enfants à traverser. Il est présent à chaque entrée et sortie de l'école. La fiche de poste de cette personne est à revoir, elle est définie par la police municipale.

- Hygiène : Suite au conseil d'école de la maternelle, les parents s'inquiètent du changement de l'équipe de ménage envisagé pour l'élémentaire en janvier 2017. Madame Brosset indique que la mairie a fait appel à une entreprise privée pour combler les absences d'un personnel vieillissant et souvent absent. Il est remarqué que l'entreprise en place à l'école maternelle a fait preuve de nombreuses défaillances. Mr Lebossou indique que si cette entreprise fait défaut, la mairie devrait dénoncer le contrat signé avec elle. Mr Bridoux indique également que ces prestataires de service extérieurs devront bien être au fait du fonctionnement interne de l'école et notamment des consignes de sécurité en place pour tous. Toujours sur la plan de l'hygiène, les parents d'élèves souhaiteraient que les serviettes en tissu en place dans les toilettes soient remplacées par des serviettes en papier réputées plus hygiéniques en milieu collectif.

- Transport : Est-il possible d'avoir le bus scolaire à la sortie de 15H30 ? Mme Brosset rappelle que c'est la CASA qui a la compétence transport et que la mairie de Biot n'est pas décisionnaire en la matière.

- Etude : Des parents d'élèves ont signalé que certains enfants restent de 17H à 18H dans la cour et rentrent à la maison sans avoir fait leurs devoirs... Mr Lhôpital explique que tous les enfants qui vont à l'étude font l'objet d'une attention particulière sur leurs devoirs, s'ils en ont ou pas... Théoriquement, cette vérification est faite sur place. Par contre, il est possible que certains enfants cachent les devoirs qu'ils ont à faire, d'une façon ou d'une autre... Une vigilance accrue sera donc requise pour certains profils d'élèves.

L'ordre du jour ayant été traité dans son intégralité, la séance est levée.

Rappel de la date des deux autres conseils d'école de l'année: Lundi 20 mars 2017, Lundi 12 juin 2017

à Biot , le 17/11/2016

Le président du conseil d'école faisant office de secrétaire de séance,

F. Bridoux